

# **PROTOCOLE SANITAIRE**

**ECOLE ELEMENTAIRE LEONIDE LETOULLEC**

**INFORMATIONS PARENTS**

## Conditions d'ouverture de l'école

L'ouverture de l'établissement est conditionnée à l'application stricte d'un protocole sanitaire dont les modalités de fonctionnement ont été établies par les autorités sanitaires. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative, des usagers et des personnels communaux.

La mise en œuvre de ce protocole nécessite une collaboration très étroite entre les l'école et les parents.

Il repose sur cinq fondamentaux :

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrière
3. La limitation du brassage des élèves
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
5. La formation, l'information et la communication

Les parents prendront un temps avant le retour à l'école pour expliquer les règles de distanciation physique et les gestes barrière à leurs enfants.

### La scolarisation des élèves à l'école

Les parents d'élèves s'engagent, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

**Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.** En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et l'école doit-être informée.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19. Vous pouvez les contacter pour obtenir des renseignements.

Médecin scolaire, Dr GUYON: 0262 43 05 87

Infirmière scolaire, Mme TAKI: 0262 43 61 41

## **SI JE SUIS MALADE, JE RESTE À LA MAISON**



**Si j'ai de la fièvre le matin,  
je reste chez moi.**



**Si je ne me sens pas bien  
en classe, je préviens  
mon professeur.**



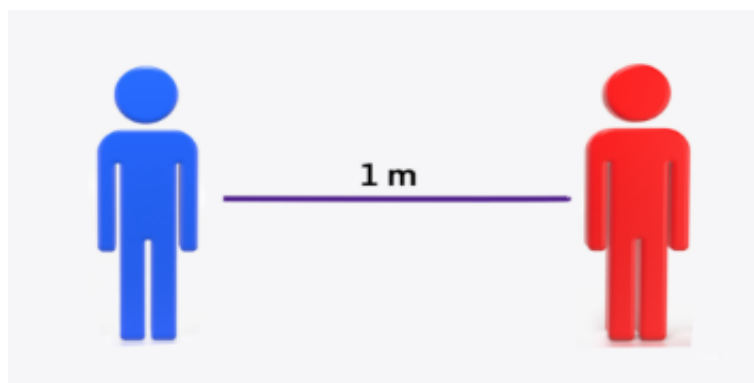
**J'attends que mes parents  
viennent me chercher  
et je porte un masque.**



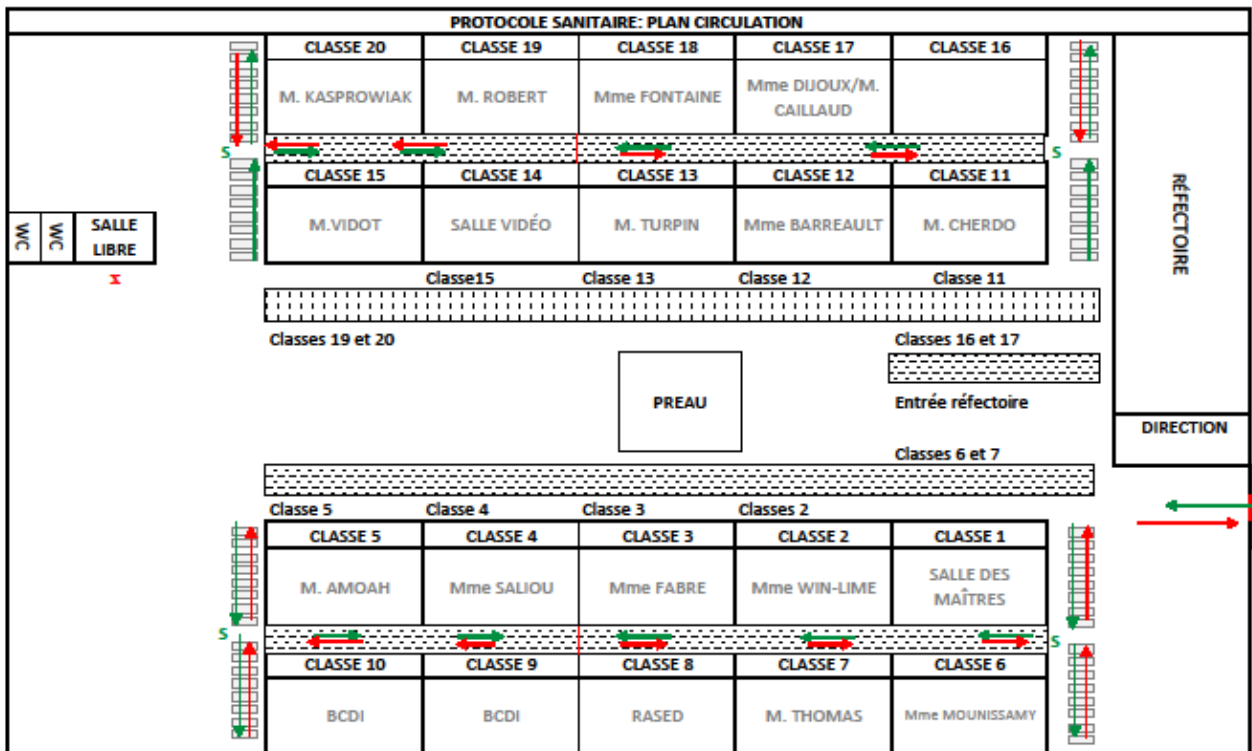
**Je reste chez moi jusqu'à  
ce que je sois guéri.**

## La distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.



L'organisation de circulation et d'occupation des salles mise en place dans l'école permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrive/sortie et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).



## L'application des gestes barrière

Les gestes barrière, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à **laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes**, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage des mains est réalisé:

- A l'arrivée dans l'école;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations;
- Avant et après chaque repas;

- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels, de ballons, jouets, crayons, etc. sont à éviter ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école est limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

## **Le port du masque**

### **Pour les personnels**

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans l'école pour le personnel en contact direct avec les élèves.

**Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées.** C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

### **Pour les élèves**

Pour les élèves de l'école élémentaire, **le port du masque n'est pas recommandé** mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

**L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.**

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.



## **METTRE ET PORTER SON MASQUE**



**Avant de mettre  
mon masque,  
je me lave les mains.**



**Il couvre mon nez  
et ma bouche.**



**Je le touche  
le moins possible.**



**Je pense à  
me laver les mains  
très régulièrement.**

## La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux sera fréquemment réalisée et durera au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. **La ventilation mécanique sera proscrite durant l'application du protocole sanitaire.**

## La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Le fonctionnement sera en classe unique afin de limiter le brassage avec les autres classes.

**Aucun parent ne se sera autorisé à pénétrer dans l'établissement durant la l'application de ce protocole sanitaire.**

**Afin de conserver une distanciation physique au portail et éviter les risques de contact, aucun regroupement n'est autorisé dans une distance de 3 mètres du portail, à l'entrée et à la sortie des classes.**

L'arrivée et le départ de l'école seront étalés dans le temps, selon le l'organisation suivante:

Niveaux, classes, regroupements...	Accueil	Sortie	Effectifs estimés
CP/CE1	7h50	15h15	32
CM2	8h00	15h30	8

## ATTENTION : LES ELEVES DE CP ET CE1

**Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments:** les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

**Les récréations** sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barriere, selon l'organisation suivante:

Niveaux, classes, regroupements...	Récréations				Effectifs estimés
	matin		après-midi		
	Début	Durée	Début	Durée	
CP/CE1	9h30	20'	14h20	10'	32
CM2	9h55	20'	Classe		8

## LES RÈGLES DE CIRCULATION DANS MON ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT



**Je ne crée pas d'attroupements dans les couloirs.**



**Je respecte le sens de circulation indiqué.**



**Je me tiens à plus d'un mètre des autres, même en cas de croisement.**



**J'évite de toucher les poignées de portes.**

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. La commune organisera le nettoyage.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.

**Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne peuvent pas accueillir les personnels et les élèves.**



## La formation, l'information et la communication

Le Directeur, avec l'appui des services académiques et de la commune, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

### Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, avant la reprise des cours.** Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

### Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains.** Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière est apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

## **La demi-pension**

La restauration à la cantine sera assurée par le personnel communal.

Les points suivants seront mis en place :

- Organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements.
- Adaptation des modalités de distribution.
- Nettoyage des tables et des chaises après les repas.
- Organisation du lavage des mains avant et après chaque repas.